



Paris, le 5 janvier 2023

Monsieur le Ministre de la Santé
et de la Prévention
Cabinet du Ministre
14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Objet : Absence de concours de recrutement d'IES au titre de 2023.

Monsieur le Ministre,

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023 et souhaitons collectivement une année riche en projets professionnels ainsi que la reprise d'un dialogue constructif. Ces deux dernières années auront sans aucun doute été parmi les plus difficiles pour le ministère de la santé et pour les personnels des ARS.

Le tableau pour les concours 2023 a été publié, amenant ce constat affligeant : il n'est pas prévu de concours de recrutement d'ingénieurs d'études sanitaires (IES) en 2023.

Or, ce corps connaît déjà des flux de départs en retraite importants : l'état des lieux (Données SESAME - Extraction au 30/09/2021) réalisé par la DRH ministérielle, indique que les IES de la tranche d'âge 40-49 ans sont surreprésentés, ainsi que la tranche d'âge 60-64 ans. La tranche d'âge des 50 ans et plus représente 40% des effectifs.

SYNAPSE attire votre attention sur la situation catastrophique des services santé-environnement des ARS – maintes fois signalée à vos prédécesseurs – qui font notamment état de postes vacants d'IES et de recours à l'embauche de contractuels sur des postes pérennes plutôt qu'au recrutement de titulaires. Ces pratiques mettent clairement en difficulté les services : problèmes de continuité de service, de réalisation d'inspections-contrôle, de compétences dans le pilotage des politiques publiques etc...

Par ailleurs, certaines ARS confient la responsabilité de services santé-environnement à des IES, à la place d'ingénieurs du génie sanitaire (IGS), pour des raisons à la fois économiques, et de gisement du vivier des IGS au sujet duquel nous vous avons déjà alerté, au détriment des organisations et au mépris des statuts de la filière santé-environnement.

L'absence de concours dans ce contexte est une aberration, alors même que des postes vacants ne sont pas pourvus et que votre administration a indiqué aux lauréats du concours 2022 placés sur la liste complémentaire qu'il ne sera pas fait appel à eux !

SYNAPSE demande d'urgence :

- l'organisation d'un concours de recrutement d'IES,
- l'utilisation de la liste complémentaire du concours IES 2022,
- un plan pluriannuel de passage de B en A avec augmentation des ratios de promotion des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S) dans le corps des IES.

Dans votre intervention lors du CTM du 8 novembre 2022, vous avez indiqué que vous aviez bien conscience d'une problématique spécifique liée à la filière santé-environnement.

SYNAPSE demande la réouverture sans délai du groupe de travail initié le 7/12/2021 « filière génie sanitaire (État des lieux et perspectives) » pour aboutir sur des propositions concrètes vis-à-vis de la situation des corps de la filière santé-environnement et les perspectives d'évolution possibles.

Il est urgent de mettre en œuvre une gestion prospective des ressources humaines en santé-environnement qui permette d'accompagner le changement et l'hémorragie des personnels.

Nous vous remercions pour votre attention, Monsieur le Ministre, et vous assurons de notre considération respectueuse et déterminée.

Pascal LEPRÊTRE



Secrétaire général
Union Nationale des Syndicats Autonomes
Fédération Santé-Cohésion Sociale

Frédéric LE LOUÉDEC



Secrétaire général
Syndicat National des Personnels
de Santé-Environnement